

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 2 avril 2012 à 19h40.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

***À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents et madame Valérie Aubin récite une prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2012.075

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les points suivants au varia : 15.1 CN ;

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 5 mars 2012;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
 - 7.1 Demande CPTAQ – 13^e rang Wendover ;
8. Administration ;
 - 8.1 Forum Régional des élus de la Mauricie et du Centre-du-Québec S.Q. ;
 - 8.2 Règlements taxation travaux ruisseau des Prairies et ses embranchements ;
 - 8.3 La terre de chez nous ;
 - 8.4 Tirage au sort de la salle période des fêtes ;
 - 8.5 Vacances 2012 ;
 - 8.6 Adoption 1^{er} projet de règlement de zonage, lotissement et administratif pour créer une zone récréative R- 1 à même la zone A-7
9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture 29 février 2012 ;
 - 9.2 Avis de motion règlement emprunt caserne ;
 - 9.3 Service professionnel en ingénierie structurale ;
 - 9.4 Service professionnel en ingénierie mécanique et électrique ;
10. Voirie et urbanisme ;
 - 10.1 Dérogation mineure 4377, Chemin du Pont Mitchell ;
 - 10.2 Congrès COMBEQ ;
 - 10.3 Réparer érosion rang de la Rivière. (acheter membrane)
 - 10.4 Ligne de rue, rang de la Rivière
 - 10.5 Nettoyage du cours d'eau ;
 - 10.6 Entretien halte-vélo«Theurillat»
 - 10.7 Entretien des pelouses, vérifier contrat
 - 10.8 Acceptation des soumissions suite aux ouvertures des soumissions
 - 10.9 Modification au zonage-route # 122

- 10.10 Débroussaillage chemin Quatre - Saisons et chemin des Serres ;
- 10.11 Avis de la MRC Drummond, frontage des lots (Liette Ricard) ;
- 10.12 Balayage piste cyclable ;
- 11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;
 - 11.1.1 Hôtel de ville ;
 - 11.1.2 Architecte projet bibliothèque ;
 - 11.2 Entente loisirs ;
- 12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
 - 12.2 Renouvellement certificat en eau potable ;
- 13. Dépôt et rapport des comités;
- 14. Période de questions;
- 15 Varia ;
- 16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 5 MARS 2012:

2012.076

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'adopter le procès-verbal du 5 mars 2012 tel que rédigé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS:

2012.077

Considérant les déboursés en date au 2 avril 2012 déboursés effectués durant le mois :

Comptes payés durant le mois mars 2012

Salaire (mars 2012)	12 755.05\$
Bell Mobilité Cellulaire (cellulaire inspecteur).....	49.33\$
Cogéco câble Inc. (internet du 01 au 30 avril 2012).....	103.42
Hydro (luminaires février 2012 et électricité au 30-12-2011 au 6-03-2012 garage)	629.33\$
Hydro Québec (bureau municipal du 05-01 au 07-03-2012)	1 132.17\$

Total : 16 669.30\$

Comptes payés au 2 avril 2012

2750-0552 Québec Inc. (dernier versement).....	14 257.31\$
2750-0552 Québec Inc. (retenu)	7 128.66\$
Biolab (échantillons).....	87.85\$
Cie Chemin de fer (février 2012).....	333.62\$
David Beauchemin (déneigement bout Mitchell 2 ^e vers. 2011 2012)	247.20\$
*Fleuriste Bergeron (fleurs décès Gaston Landry père de Marie-Lyne, conseillère)	129.92\$
CSST (ajustement 2011).....	136.13\$
Infotech (technicien pour paie, taxation, frais transport pour papeterie taxes)	589.70\$
Industrielle Alliance (Inspecteur et directrice générale. Assurance. Collective 04-2012).....	667.62\$
**Les Pétroles Therrien (essence mars 2012).....	269.97\$
Martel Brassard Doyon s.e.n.c. (contrat pavage, abolition chemin, vente de terrain.)	229.95\$
*Megaburo (papier 14 et 11 x 17 bleu journal, cartouches etc.)	174.28\$
Ministre du Revenu Québec (remises mars 2012).	3 006.91\$
MRC (quote avril 2012 et mutation février 2012).....	2928.12\$
Municipalité Village (biblio ménage électricité et huile chauffage 2012).....	867.58\$
Municipalité Village (facturation eau potable et ass. eaux par le Village)	5 564.86\$
Municipalité Village (livres bibliothèque).....	82.00\$
Poste Canada (journal mars)	53.71\$
Receveur général du Canada (remise mars 2012)	1 278.74\$
Régie Bas St-François (quote part avril 2012).	5 789.92\$
Supérieur propane (réparation fournaise, plus 2 factures de propane)	1 224.91\$

Téléphone Guèvremont (téléphone avril2012)	59.39\$
Téléphone Guèvremont (fax avril 2012)	52.70\$
**Thomas Caya (poteau signalisation)	16.85\$
*Transcontinental (avis public dérogation)	114.52\$
VISA (vanités, lavabos, etc)	659.63\$
Valérie Aubin (déplacements St-Guillaume et Ste-Hyacinthe)	108.20\$
Xerox (photocopies février)	137.48\$
Total :	46 197.73\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 60 867.03\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est accordée aux gens présents.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

La liste de la correspondance est déposée.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;

7.1 DEMANDE CPTAQ RANG 13 WENDOVER;

2012.078

Considérant la demande de monsieur Michel Plante qui désire que la Commission de la Protection du Territoire et des Activités Agricoles autorise la construction d'une résidence sur un terrain de 81 456 mètres carrés identifié comme étant une partie du lot 374 du rang XII du canton de Wendover,

Considérant que le terrain se situe dans un secteur déstructuré où il existe déjà plusieurs résidences et que ce terrain ne pourrait être récupéré pour une activité agricole viable,

Considérant que la Commission a déjà autorisé plusieurs résidences dans ce secteur, notamment les autorisations # 371060, 350407, 338778 et 333053,

Considérant qu'il y a peu de terrain, ailleurs sur le territoire municipal, où le projet pourrait être réalisé même à la suite de la création d'Îlots déstructurés,

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles,

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et aux règlements d'urbanisme de la municipalité

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Éric Allard et résolu à l'unanimité que les membres du conseil appuient la demande présentée

par monsieur Michel Plante quant à une demande d'autorisation visant la construction d'une résidence.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8. ADMINISTRATION;

8.1 FORUM RÉGIONAL DES ÉLUS DE LA MAURICIE ET DU CENTRE DU QUÉBEC S.Q.;

2012.079

Considérant la tenue du forum régional des élus de la Mauricie et Centre-du-Québec qui se tiendra le mardi 1^{er} mai 2012 à l'école nationale de police du Québec;

Considérant le thème « bonifions notre partenariat en sécurité publique »;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de confirmer la présence de monsieur Michel Bourgeois, maire et Valérie Aubin, directrice générale, que Daniel Dufort ou Stéphane Dionne agira à titre de remplaçant.

Que les frais de déplacement et représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.2 RÈGLEMENT TAXATION TRAVAUX RUISSEAU DES PRAIRIES ET SES EMBRANCHEMENTS 392-2012;

2012.080

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL
MRC DE DRUMMOND
RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2012

RELATIF À LA TAXATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU « RUISSEAU DES PRAIRIES ET SES EMBRANCHEMENTS »

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau « Ruisseau des prairies et ses embranchements » sont sous la compétence de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT que le nettoyage du cours d'eau « Ruisseau des prairies et ses embranchements » a été exécutés par la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux est réparti selon les superficies contributives dans le bassin versant;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Arthabaska nous demande de payer la facture desdits travaux au montant de 3 831.89 \$ et, qui devra par la suite, être payée par les contribuables ayant bénéficié de ces services;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Arthabaska a annexé à la facture le tableau de répartition des coûts par propriétaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès des propriétaires concernés sous forme d'un règlement de taxation;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2012, par le conseiller Stéphane Dionne;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jacqueline Demers, appuyé par le conseiller Daniel Dufort

Et résolu unanimement

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit à savoir :

Article 1

Le conseil décrète les travaux de nettoyage du cours « Ruisseau des prairies et ses embranchements » pour une dépense de 3 831.89\$.

Article 2

Le conseil décrète que le coût de ces travaux sont répartis selon les superficies contributives dans le bassin versant pour chacun des propriétés détaillées ci-après et que les personnes mentionnées seront et sont par le présent règlement assujetti aux travaux et que les coûts desdits travaux seront recouvrables en la manière prévue au code municipal pour le recouvrement des taxes municipales.

Matricule	Lot	Superficie	Coût
9898-50-9575	22-P	1 480.17	16.53\$
9898-37-3020	21-P, 22-P	66 670.55	744.49\$
9898-61-6595	22-P	8 792.78	98.19\$
9898-73-4010	22-P	5 973.62	66.70\$
9898-15-3510	21-P, 22-P	33 620.35	375.43\$
9898-37-3020	18-P, 19-P, 20-P, 21-P	102 754.83	1 485.65\$
9898-15-3510	18-P, 19-P, 20-P, 21-P	93 572.97	1 044.90\$

Voir le tableau de répartition en annexe.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion 5 mars 2012

Adopté le 2 avril 2012

Publié le 3 avril 2012

Entrée en vigueur le 3 avril 2012

2012.081

8.3 LA TERRE DE CHEZ NOUS;

Considérant que la municipalité était abonnée à la Terre de chez nous pour une période de 3 ans;

Considérant que l'échéance du renouvellement est arrivée;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de renouveler l'abonnement à la Terre de chez nous pour une période de 3 ans au montant de 136.82\$ taxes incluses.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.4 TIRAGE AU SORT DE LA SALLE PÉRIODE DES FÊTES 2012-2013;

Un tirage a eu lieu. Les 25 décembre 2012 et 1^{er} janvier 2013 sont réservés, les autres dates sont libres.

2012.082

8.5 VACANCES 2012;

Considérant que la directrice aimerait répartir ses vacances annuelles comme suit ;
3 jours entre la St-Jean Baptiste et Confédération du 26-27-28 juin
3 semaines du 23 juillet au 10 août 2012;

Considérant que l'inspecteur aimerait répartir ses vacances annuelles comme suit : 2 semaines de la construction et 2 semaines en novembre;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'autoriser la directrice générale et l'inspecteur municipal à prendre leurs vacances tel que demandé.

Il est également résolu de fermer le bureau municipal les 2 semaines de la construction soit du 23 juillet au 4 août 2012.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.083

8.6 ADOPTION PAR RÉSOLUTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET ADMINISTRATIF POUR CRÉER UNE ZONE RÉCRÉATIVE R-1 À MÊME LA ZONE A-7;

Attendu que madame Danielle Bélisle propriétaire d'une terre boisée de 25,5 hectares dans le rang VIII du canton de Simpson désire transformer la résidence ancestrale existante en auberge d'un maximum de 10 chambres pour une clientèle de 21 ans et plus et aménager des sentiers sur la terre boisée pour l'agrément des clients de l'auberge, des propriétaires et des personnes qu'ils autorisent,

Attendu que la terre se situe dans un secteur déstructuré où existe déjà plusieurs résidences et commerces et que les sols sont peu propices à l'agriculture,

Attendu que le projet générera des retombées économiques intéressantes pour le milieu,

Attendu que la présente demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et du plan d'urbanisme de la municipalité,

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry appuyé par Maureen Landry

Et résolu unanimement de modifier nos règlements par la création d'une zone récréative R 1 à même la zone A-7 pour permettre la transformation d'une résidence existante en auberge et autoriser certaines activités récréatives,

De plus, une assemblée publique se tiendra le 7 mai à 19:00 hrs à la salle du conseil sise au 1428, Route 122.

PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ordonne et statue, savoir que les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166 sont modifiés comme suit;

Article 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Objet

Le présent règlement vise à créer une zone récréative R 1 à même la zone A-7.

Article 3 Création de la zone R 1

La zone R 1 est créée à même la zone A 7 tel que montré sur le plan identifié plan de zonage modification no. 30 datée du 6 mars 2012. Le dit plan fait partie intégrante du présent règlement.

Article 4 Modification du plan de zonage

Le plan de zonage à l'échelle 1 :10 000 faisant partie intégrante des règlements de zonage, lotissement et administratif est modifié par la création d'une zone récréative R 1 tel que montrée sur le plan de modification no. 30 daté du 6 mars 2012.

Article 5 Normes applicables

Les normes applicables dans la zone R 1 sont les mêmes que celles qui s'appliquent dans la zone A-7

Article 6 Usages autorisés dans la zone R-1

Une note 19 à la grille des spécifications identifie les usages autorisés dans la zone R-1

Note 19; Aux usages autorisés dans la zone A-7, s'ajoutent les usages suivants;

Les usages du paragraphe n) du groupe commerce I, sauf hôtels, motels. Le maximum de chambres autorisées dans l'auberge est fixé à 10 et la clientèle aura 21 ans ou plus. Les usages du groupe Récréation I, paragraphe a) sauf pistes cyclables, les paragraphes b), c) et d) camping sauvage

Article 7 Modification de la grille des spécifications

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du règlement de zonage # 163, est modifiée en conséquence du présent règlement. Une colonne R 1 est ajoutée à la grille des spécifications.

Article 8 Abrogation de règlements incompatibles

Le présent règlement abroge et modifie tous règlements incompatibles avec les présentes.

Article 9 Adoption du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;

9.1 FACTURES D'INCENDIE AU 29 FÉVRIER 2012;

Reporté au mois prochain.

9.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT CASERNE;

Reporté

9.3 SERVICE PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE STRUCTURALE;

2012.084

Considérant l'appel d'offres par invitation pour les services professionnels en ingénierie structurale pour le projet de la caserne incendie;

Considérant les prix reçus :

PJ Consultants \$3 250.00 plus taxes

Avizo Experts-conseils \$4 550.00 plus taxes

Pluritec \$5 150.00 plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'octroyer le contrat de services professionnels en ingénierie structurale à PJ Consultants au coût de \$3 250.00 plus taxes à même le budget prévu pour la rénovation de la caserne payable à 50/50 avec la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

9.4 SERVICE PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE ;

2012.085

Considérant l'appel d'offres par invitation pour les services professionnels en ingénierie mécanique électrique pour le projet de la caserne incendie;

Considérant les prix reçus :

Avizo Experts Conseils \$16 500.00 plus taxes

Pluritec \$16 300.00 plus taxes

Groupe CME \$10 950.00 plus taxes

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'octroyer le contrat de services professionnels en ingénierie mécanique et électricité à Groupe CME au montant de \$10 950.00 plus taxes à même le budget prévu pour la rénovation de la caserne.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10 VOIRIE ET URBANISME;

10.1 DÉROGATIONS MINEURES- 4377, CHEMIN DU PONT MITCHELL;

2012.086

Considérant qu'une demande de dérogation mineure, datée du 17 février 2012, a été déposée par monsieur Alain Blanchette en conformité avec les exigences du règlement sur les dérogations mineures et qu'elle est accompagnée d'un plan de localisation préparé par monsieur Martin Paradis, arpenteur-géomètre,

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro 2012-01 est à l'effet d'accepter l'empiètement de 17 cm dans la marge de recul latérale et qu'en vertu du règlement de zonage municipal # 163 la marge de recul latéral est fixée à 2,0 mètres,

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires d'immeubles voisins,

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme,

Considérant qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu des articles 2-1 et 2-2 du règlement sur les dérogations mineures numéro 382-2010,

Considérant que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice important au propriétaire,

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée afin de permettre l'empiètement de 0.17 mètre dans la marge de recul latérale de la résidence construite sur le lot 360-10 du cadastre de Wendover au 4377 chemin du pont Mitchell.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.2 CONGRÈS COMBEQ;

2012.087

Considérant la tenue du congrès de la COMBEQ dans les Laurentides;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser l'inspecteur à se rendre au congrès avec le pick up de la municipalité

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.3 RÉPARER ÉROSION RANG DE LA RIVIÈRE (ACHETER MEMBRANE);

2012.088

Considérant que de l'érosion s'est produite à l'extrémité d'un ponceau sur le rang de la Rivière près du # civique 2216;

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Daniel Dufort et résolu unanimement d'autoriser les travaux correctifs requis d'autoriser l'achat de membrane géotextile pour cette réparation et d'autres à venir durant l'été. Un montant de 750\$ est prévu pour les travaux et de 564 \$ pour la membrane géotextile.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.089

10.4 LIGNE DE RUE, RANG DE LA RIVIÈRE;

Considérant que des lignes de rue doivent être réalisées dans certains rangs et que les lignes d'arrêts doivent être refaites,

Considérant que l'on doit refaire les écritures pour la piste cyclable dans le rang de la Rivière

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu unanimement d'autoriser le lettrage requis pour la piste cyclable dans le rang de la Rivière. Il est aussi résolu de faire le marquage des chaussées qui seront pavées soit 4 km sur le rang 9 de Simpson et 2 km sur le rang 13 Wendover. Un montant de 3 500\$ est prévu pour ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.090

10.5 NETTOYAGE COURS D'EAU;

Considérant que le cours d'eau E.L. Roberge et le cours d'eau Louis Morin sont sous la compétence de la MRC Drummond,

Considérant que le mode de répartition du coût du projet devrait être au coût linéaire de cours d'eau creusé et que le montant à payer est assimilé à une taxe,

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Stéphane Dionne et unanimement résolu par le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil –Paroisse qu'une demande soit faite à la MRC Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux de nettoyage pour le cours d'eau E.L. Roberge et le cours d'eau Louis Morin.

Il est entendu que la municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil s'engage à acquitter sur réception toutes les factures que pourrait de temps à autre émettre la MRC Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.091

10.6 ENTRETIEN HALTE-VELO THEURILLAT;

Considérant que l'on doit entretenir le paysagement de la halte-vélo«Theurillat» et remplacer quelques plantes,

Considérant que les travaux d'entretien de la pelouse sont déjà confiés à l'entreprise «Mario Duquette T.J d'Eau ,

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu unanimement de demander à l'entreprise Mario Duquette T.J. d'Eau d'ajouter l'entretien du paysagement à son contrat d'entretien et de remplacer à l'heure les plantes qui doivent l'être. L'entrepreneur devra fournir à la municipalité le prix demandé pour exécuter ces travaux avant de procéder. Maximum de 500\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.7 ENTRETIEN DES PELOUSES – VÉRIFIER CONTRAT;

Le contrat est 2012-2013-2014.

10.8 ACCEPTATION DES SOUMISSIONS SUITE AUX OUVERTURES DES SOUMISSIONS;**10.8.1 SOUMISSION RAPIÉÇAGE MANUEL 2012;**

2012.092

Considérant que des soumissions ont été ouvertes pour le rapiéçage manuel de nos routes le 2 avril 2012,

Considérant les soumissions reçues, soient;

Sintra Inc.;	14 659.50\$
Smith asphalte inc.;	10 577.50\$
Pavage Veilleux (1990) inc.;	9 427.00\$
Asphalte Lemaire inc.;	12 934.69\$

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Stéphane Dionne et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission conforme présentée, soit celle de la firme Pavage Veilleux au montant de 9 427.00\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.8.2 BOUCHE FISSURE 2012;

2012.093

Considérant que des soumissions ont été ouvertes pour le bouche-fissure 2012;

Considérant les soumissions reçues, soient;

Scellement J.F. :	14 026.95\$
Gestion Pavex :	n'a pas déposé
Pavex Enr.	n'a pas déposé

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Jacqueline Demers et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission conforme présentée, soit celle de Scellement J.F. au montant de 14 026.95\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.8.3 SOUMISSION PAVAGE DES 9^E RANG SIMPSON ET 13^E RANG WENDOVER;

2012.094

Considérant que des soumissions ont été ouvertes pour le pavage du 9^e rang de Simpson et 13^e rang de Wendover;

Considérant les soumissions reçues, soient;

Sintra Inc.;	340 925.25\$
Smith Asphalte inc.;	319 615.50\$
Pavage Veilleux (1990) inc.;	311 067.00\$
Construction DJL	343 295.24\$
Pavage Drummond	341 325.00\$

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission conforme présentée, soit celle de la firme Pavage Veilleux au montant de 311 067.00\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.095

10.9 DÉBROUSSAILLAGE CHEMIN QUATRE-SAISONS ET CHEMIN DES SERRES;

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la visibilité aux intersections des chemins Quatre-Saisons et des Serres près du 10^e rang de Wendover par un débroussaillage mécanique pour éliminer les arbustes qui s'y trouvent,

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 1 000\$ pour procéder au débroussaillage mécanique tel que décrit en préambule.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.096

10.10 AVIS DE LA MRC DRUMMOND – FRONTAGE DES LOTS (LIETTE RICARD);

Considérant qu'il arrive occasionnellement que des lots ne puissent être créés dans les îlots déstructurés parce qu'il n'est pas possible de respecter le frontage des lots fixés à 50 mètres,

Considérant que dans la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil-Paroisse la création d'îlots déstructurés n'a pas augmenté de façon significative le nombre de terrain disponible à des fins de construction résidentielle puisqu'il n'y a actuellement que six (6) terrains résidentiels à construire,

Considérant qu'il est devenu difficile sinon impossible de construire une nouvelle résidence ailleurs que dans un îlot déstructuré,

Considérant que tous les efforts doivent être déployés pour permettre la construction résidentielle dans les îlots déstructurés,

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu unanimement de demander à la MRC Drummond de modifier sa réglementation, particulièrement en regard des normes de lotissement, pour permettre la construction ou la reconnaissance d'un lot ayant un frontage moindre que 50 mètres dans un îlot déstructuré.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2012.097

10.11 BALAYAGE PISTE CYCLABLE;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Maureen Landry et résolu de demander à Smith Asphalte pour broser le rang de la rivière et de demander à Réseaux Plein Air de broser la partie de la route 122.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS;

11.1 BIBLIOTHÈQUE;

11.1.1 HÔTEL DE VILLE;

2012.098

Considérant que le bâtiment abritant actuellement les services administratifs de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village, la bibliothèque et la caserne incendie est la propriété de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse et qu'advenant l'octroi d'une subvention pour la bibliothèque, le bâtiment principal sera dédié à la bibliothèque et à la caserne incendie;

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Daniel Dufort et résolu de demander des prix pour la préparation d'un contrat notarié afin d'y inclure le nom des deux(2) propriétaires.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers et conseillères. Maureen Landry est contre.

2012.099

11.1.2 ARCHITECTE ; PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'aller en appel d'offres pour une firme d'architectes pour le projet de la bibliothèque.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

2012.100

11.1.3 AUDIT SUR BÂTIMENT SITUÉ AU 541, RUE NOTRE-DAME CONCERNANT LE PROJET BIBLIOTHÈQUE;

Considérant la recommandation du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine relativement au projet de bibliothèque afin de faire faire un audit du bâtiment situé au 541 rue Notre-Dame pour le projet de bibliothèque;

Considérant que la subvention est de 50% du projet total

Considérant que le 50% restant sera payé par les 2 municipalités;

Considérant les prix reçus :
Pluritec :11 400 \$ plus taxes,
Avizo : pas déposé
Groupe CME : 5 350\$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Éric Allard et résolu de mandater Groupe CME au coût de 5350\$ plus taxes afin de faire un audit du bâtiment situé au 541 Notre-Dame pour le projet de la bibliothèque.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

11.2 ENTENTE LOISIRS;

Statut quo

12. HYGIÈNE DU MILIEU;

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;

Rapport de comité

2012.101

12.2 RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT EN EAU POTABLE;

Considérant que l'on doit renouveler le certificat de notre inspecteur en eau potable;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de renouveler le certificat au coût de 106\$ au Ministre des Finances du Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La période est accordée aux gens dans la salle;

2012.102

BOÎTE À MALLE;

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Éric Allard et résolu de retenir le 10% de l'entrepreneur en déneigement jusqu'à temps qu'il règle les dossiers de réclamation de bris de boîtes à malle.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

15. VARIA;

2012.103

15.1 CN

Considérant que les représentants du CN ont rencontré la municipalité le 26 mars dernier;

Considérant que lors de cette rencontre, il fut question du passage à niveau de la Route Boucher du secteur Mitchell;

Considérant que le CN procédera à l'installation de barrière à ce passage à niveau;

Considérant que le CN demande à la municipalité de s'engager à payer 50% des frais d'entretien pour un montant d'environ 4200\$ par année;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de s'engager à payer les frais d'entretien à partir de février 2012;

De demander au Ministère des Transports une subvention comme dans le 10e rang de Wendover pour compenser les frais d'entretien du passage à niveau.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

2012.104

Il est proposé par Daniel Dufort et résolu de lever l'assemblée à 21h11.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière